

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 août 2012 à 19 h 42, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Rénald Gabriele.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon, le conseiller M. Gabriel Parent ainsi que la directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Sont aussi présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde, le trésorier M. Marco Pilon, la vérificatrice externe M^{me} Jocelyne Poirier pour la présentation des états financiers ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-08-700 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 août 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.12 Report de la séance ordinaire du 4 septembre 2012
- 10.6 Fondation de la Maison Trestler / Protocole d'entente 2010 - 2012 / Aide financière

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2012
- 2.2 Présentation des états financiers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf annuel 2012 / Achat de billets
- 4.3 Commission municipale du Québec / Avis de consultation / Exemption de taxes foncières / Hébergement d'urgence violence conjugale Vaudreuil-Soulanges
- 4.4 Commission municipale du Québec / Avis de consultation / Exemption de taxes foncières / Centre d'action bénévole L'Actuel
- 4.7 Cégep Gérald-Godin / Programme DEC – Soins infirmiers / Appui
- 4.9 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf 2012 / Commandite
- 4.11 Club optimiste Vaudreuil-Dorion / Célébrations du 35^e anniversaire / Achat de billets
- 4.12 Report de la séance ordinaire du 4 septembre 2012

5. GREFFE

- 5.1 Établissement / Servitude d'égout pluvial / Écocentre / Lot 4 827 842
- 5.2 Protocole d'entente / Projet Château de la Gare – phase 8 / Modification / Rue Jacques-Plante
- 5.3 Règlement hors cour / Réclamations / 2609, rue Brunet, et 2596, rue des Floraliés
- 5.4 Mandat / Services juridiques / Construction de la caserne / Déficiences
- 5.6 Mandat / Services juridiques / Recours en radiation de servitudes de passage / Lot 1 834 262 / Rue Brasseur
- 5.7 Réclamation / Remboursement de frais pour changement d'adresse / 22533, chemin Dumberry
- 5.8 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Projet Condos de la Gare – phase 3 / Autorisation de signature
- 5.9 Réclamation / Les Habitations Sylvain Ménard inc. / Travaux de remblais / Lot 4 967 073
- 5.10 Réclamation / Règlement du dossier / Dommages à un véhicule

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transferts budgétaires / Budgets salariaux
- 6.3 Dépôt du rapport financier et des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011
- 6.5 Transferts budgétaires
- 6.6 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres / Service d'évaluation
- 6.7 Report / Dépôt du rôle d'évaluation 2013-2014-2015

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 24 avril 2012 - cols blancs
- 7.2 Service des travaux publics / Modification complémentaire à la structure organisationnelle
- 7.3 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Unité – Aqueduc et égouts / Confirmation de poste / Journalier
- 7.4 Comité du Régime complémentaire de retraite / Renouvellement de mandat / Membre indépendant
- 7.6 Convention et transaction reçu-quittance / Autorisation de signature
- 7.7 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Sauveteuse
- 7.8 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau et/ou secrétaire-réceptionniste
- 7.9 Service des eaux / Stagiaires en milieu de travail – septembre et octobre 2012 / Usine de filtration
- 7.10 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Inspecteur en environnement
- 7.11 Service de l'informatique et de la géomatique / Embauche temporaire / Technicien en informatique
- 7.12 Service des loisirs et de la vie communautaire / Attribution de poste / Concierge de soir
- 7.13 Service des arts et de la culture / Démission / Guide animatrice
- 7.14 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Guide animatrice étudiante / Saison estivale 2012
- 7.15 Service des travaux publics / Fin d'emploi / Journalière étudiante
- 7.16 Union des municipalités du Québec / Regroupement / Appel d'offres / Services professionnels / Consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux / Adhésion

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunions du 5 avril 2012 et du 25 mai 2012
- 10.2 Révision de la politique culturelle / Comité de suivi / Nomination des membres
- 10.3 Contrat de licence / Bibliopresto.ca / Autorisation de signature
- 10.4 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine / Demande d'aide financière / Projet « Les artistes du bonheur » / Autorisation de signature
- 10.5 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc / Nomination d'un représentant de la Ville / Conseil d'administration
- 10.6 Fondation de la Maison Trestler / Protocole d'entente 2010 - 2012 / Aide financière

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Association de soccer de Pierrefonds / Shawn Rojas / Aide financière
- 11.2 Ringuette les 4 cités / Gabrielle Bélanger / Aide financière
- 11.3 Bail / Gestion de location d'embarcations / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-38 / Fourniture d'un regard d'égout pour séparation hydrodynamique
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-39 / Fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial
- 13.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° TP-2012-10 / Fourniture d'une remorque fermée pour remisage d'équipements lors d'événements spéciaux

14. EAUX

- 14.1 Ordre de changement n° 8 / Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration / Règlement n° 1608
- 14.2 Adjudication de contrat / Construction et location d'équipements pour conduite d'amenée temporaire / Cas de force majeure / Article 573.2 LSCV / Ratification du Décret et rapport du maire

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-37 / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1634.2 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de la qualité des matériaux / Travaux de pavage, bordures et éclairage / Rues Bellini, Vivaldi et Verdi / Règlement n° 1634
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1634.3 / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi / Règlement n° 1634
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1601.15 / Fabrication et installation d'une structure artificielle d'escalade au Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.5 Ordre de changement n° 2 / Construction d'un jeu d'eau et aménagement d'un parc sur la rue de Champagne / Règlement n° 1609
- 15.6 Ordres de changement n°s 32, 33 et 37 à 43 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.8 Ordres de changement n°s 1, 2, 3 et 5 / Travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Règlement n° 1603

- 15.9 Ordres de changement n^{os} 8, 34, 35 et 36 / Construction du Centre multisports / Règlement n^o 1601
- 15.10 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart / Règlement n^o 1613
- 15.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n^o 401-110-12-R1647.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réaménagement du boulevard de la Gare à 4 voies face au site commercial APL / Règlement n^o 1647
- 15.12 Réaménagement de l'avenue Saint-Charles / Conventions sur le croisement d'installations / Trans-Canada Pipeline / Autorisation de signature

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 juillet 2012
- 16.2 Dérogation mineure / 232 et 234, avenue du Club / Abri d'auto en cour avant / Lot 1 546 424 / Zone H1-525 / CCU n^o 12-07-132
- 16.3 PIIA / 470, avenue Saint-Charles / Remplacement du parement extérieur / Zone C2-322 / CCU n^o 12-07-133
- 16.4 PIIA / 230, rue Rodolphe-Besner / Nouvelle construction de condos industriels / Lot 4 039 491 / CCU n^o 12-07-134
- 16.5 Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Autorisation / Usage « station-service » / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n^o 12-07-135
- 16.6 PIIA / 3202, boulevard de la Gare, local 110 / Rénovation extérieure / Lot 4 325 304 / Zone C3-353 / CCU n^o 12-07-136
- 16.7 Dérogation mineure / 3202, boulevard de la Gare, local 110 / Enseigne corporative sur le mur d'un autre établissement commercial / Lot 4 325 304 / Zone C3-353 / CCU n^o 12-07-137
- 16.8 PIIA / 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification de l'architecture du bâtiment / Zone H5-420 / CCU n^o 12-07-138
- 16.9 PIIA / 142, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne / Zone C2-531 / CCU n^o 12-07-139
- 16.10 Dérogation mineure / 578, avenue Saint-Charles / Marge arrière / Lot 1 675 159 / Zone C2-306 / CCU n^o 12-07-140
- 16.11 PIIA / 420, boulevard Harwood / Modification au parement extérieur / Zone C2-727 / CCU n^o 12-07-141
- 16.12 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Zone C3-218 / CCU n^o 12-07-142
- 16.13 Dérogation mineure / 1650, rue Chicoine / Porte de garage et espace de chargement/déchargement en façade du bâtiment principal / Lot 3 553 935 / Zone I2-752 / CCU n^o 12-06-120
- 16.14 PIIA / Rue Toe-Blake / Concept architectural / Lot 4 932 240 / Zone H3-1010 / CCU n^o 12-05-94
- 16.16 PIIA / 280, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Zone C2-521 / CCU n^o 12-05-97 / Modification de la résolution 12-06-584
- 16.20 PIIA / 1550 et 1650, rue Chicoine / Construction d'un nouveau garage / Agrandissement du bâtiment principal / Lots 3 149 077 et 3 553 935 / Zone I2-752 / CCU n^{os} 12-06-118 et 12-06-119

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption premier projet / Règlement n^o 1275-171 / Zone C3-1012 / Ajouts / Usage « station-service » et terrasse extérieure accessoire à un usage « restaurant » / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare
- 18.2 Avis de motion / Règlement n^o 1275-171 / Zone C3-1012 / Ajouts / Usage « station-service » et terrasse extérieure accessoire à un usage « restaurant » / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare

- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1564-05 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1646 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1647 / Protocole d'entente à intervenir entre la Ville et « 7564538 Canada inc. » / Réaménagement du boulevard de la Gare à 4 voies face au site commercial APL

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale
- 19.2 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire / Valorisation du parc de la Paix / Demande de subvention et autorisation de signature

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-08-701 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-08-702 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Présentation des états financiers par M^{me} Jocelyne Poirier, CA, de la firme Goudreau Poirier inc., et M. Marco Pilon, trésorier.

12-08-703 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-08-704 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION / TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) chacun pour le tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 28 août 2012 au club de golf Summerlea;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le désirent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-08-705 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / AVIS DE CONSULTATION /
EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES / HÉBERGEMENT D'URGENCE
VIOLENCE CONJUGALE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Hébergement d'urgence violence conjugale Vaudreuil-Soulanges demande d'être reconnu pour fins d'exemption de taxes foncières;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'il ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

**12-08-706 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / AVIS DE CONSULTATION /
EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES / CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre d'action bénévole L'Actuel demande d'être reconnu pour fins d'exemption de taxes foncières;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'il ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

12-08-707 CÉGEP GÉRALD-GODIN / PROGRAMME DEC – SOINS INFIRMIERS / APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Cégep Gérard-Godin en vue de l'obtention du programme DEC – Soins infirmiers;

CONSIDÉRANT les fortes prévisions de croissance démographique pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que les besoins en personnel infirmier ne feront que s'accroître dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que le projet d'un nouvel hôpital sur notre territoire, dont l'ouverture est prévue pour 2018, contribuera à répondre à la demande croissante des soins de santé dans la région;

CONSIDÉRANT que le recrutement de personnel serait grandement facilité si le Cégep Gérard-Godin pouvait contribuer à la formation du personnel infirmier à proximité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie la demande du Cégep Gérard-Godin auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention du programme DEC en soins infirmiers aux fins d'offrir ladite formation aux étudiants de la région et des environs.

« ADOPTÉE »

12-08-708 MOISSON SUD-OUEST / TOURNOI DE GOLF 2012 / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 13^e édition du tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour financer ses opérations;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf qui aura lieu le 22 août 2012 au club de golf de Valleyfield;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-709 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION / CÉLÉBRATIONS DU 35^E ANNIVERSAIRE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée organisée par le Club optimiste Vaudreuil-Dorion dans le cadre des célébrations de son 35^e anniversaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun pour la soirée dédiée aux célébrations du 35^e anniversaire du Club optimiste Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 25 août 2012 à l'Opticentre Saint-Jean-Baptiste;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-710 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la tenue d'élections provinciales le 4 septembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion prévue le 4 septembre 2012 soit reportée au 5 septembre 2012 aux lieu et heure ordinaires.

« ADOPTÉE »

12-08-711 ÉTABLISSEMENT / SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL / ÉCOCENTRE / LOT 4 827 842

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-27-24 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant l'établissement d'une servitude d'une largeur de 3 mètres pour l'égout pluvial de l'écocentre sur la rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour le lot 4 827 842 conformément à la description technique d'une superficie de 129,3 mètres carrés préparée par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, datée du 15 juin 2012, minute 11578, plan numéro R19003-3-5, afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**12-08-712 PROTOCOLE D'ENTENTE / PROJET CHÂTEAU DE LA GARE – PHASE 8 /
MODIFICATION / RUE JACQUES-PLANTE**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Groupe Immobilier Vaudreuil inc. pour la réalisation des travaux de la phase 8 du projet Château de la Gare;

CONSIDÉRANT que la rue Jacques-Plante telle que prévue au projet contenait un îlot correspondant au lot projeté 4 932 219;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cet îlot est ultérieurement apparue inopportune compte tenu de sa configuration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer du protocole d'entente adopté par le Règlement n° 1635 l'obligation de céder ce lot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'obligation de céder le lot 4 932 219 prévue à l'article 1.2 du Règlement n° 1635 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Immobilier Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet Châteaux de la Gare - phase 8 (rue Jacques-Plante) soit retirée;

QUE le greffier soit autorisé à modifier le protocole d'entente en conséquence.

« ADOPTÉE »

**12-08-713 RÈGLEMENT HORS COUR / RÉCLAMATIONS / 2609, RUE BRUNET, ET 2596, RUE
DES FLORALIES**

CONSIDÉRANT le recours judiciaire intenté dans le dossier n° 760-22-007327-110 de la Cour du Québec du district de Beauharnois par la Compagnie d'assurance générale RBC pour des dommages subis par ses assurés sis respectivement au 2609, rue Brunet, et 2596, rue des Floralies, à l'occasion des pluies diluviennes du 30 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la réclamation initiale s'élevait au total, pour les deux (2) adresses, à quarante-deux mille cinquante et un dollars et soixante-deux cents (42 051,62 \$);

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour de la Compagnie d'assurance générale RBC à l'effet de retirer sa réclamation au montant de trente mille sept cent cinquante-huit dollars et quarante et un cents (30 758,41 \$) pour le 2596, rue des Floralies, et de réduire de onze mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et vingt et un cent (11 293,21 \$) à trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 \$) sa réclamation à l'égard du 2609, rue Brunet;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville à l'effet d'accepter ledit règlement hors cour;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le règlement hors cour tel que proposé par la Compagnie d'assurance générale RBC et qu'une somme de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 \$) lui soit versée en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais dudit dossier et autorise le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-714 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / CONSTRUCTION DE LA CASERNE / DÉFICIENCES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que des déficiences majeures, notamment au niveau du toit, affectent la caserne d'incendie située sur la rue Forbes;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure a été adressée à l'entrepreneur général afin qu'elles soient corrigées;

CONSIDÉRANT que la période de construction de la caserne a largement excédé l'échéancier prévu et que la Ville en a subi des dommages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dès maintenant, de confier un mandat juridique dans l'éventualité de tout recours;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Séguin & Associés avocats soit mandatée afin d'intenter ou répondre à tout recours découlant, directement ou indirectement, de l'exécution du contrat de la caserne d'incendie sise au 500, rue Forbes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-715 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / RECOURS EN RADIATION DE SERVITUDES DE PASSAGE / LOT 1 834 262 / RUE BRASSEUR

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville s'est portée acquéreur, le 30 mai 1974, du lot 1 834 262, alors désigné lot 1820-5, pour en faire une rue publique nommée Brasseur;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste sur l'assiette de la rue des servitudes de passage qu'il convient de radier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme Séguin & Associés avocats afin d'entreprendre les recours en radiation de toutes les servitudes de passage affectant le lot 1 834 262;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-716 RÉCLAMATION / REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR CHANGEMENT D'ADRESSE / 22533, CHEMIN DUMBERRY

CONSIDÉRANT la résolution 12-03-261 décrétant le changement de nom du « croissant de la Marquise » pour « chemin Dumberry » et autorisant le remboursement de frais raisonnables encourus par les propriétaires touchés;

CONSIDÉRANT la réclamation au montant de trois mille six cent quatre-vingt-douze dollars et deux cents (3 692,02 \$) pour des frais d'impression d'une entreprise ayant son siège social au 22533, chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT qu'après examen des pièces, il convient de limiter le montant de l'indemnité à mille cinq cents dollars (1 500 \$);

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette somme par ladite entreprise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) soit payée à Les graphiques Cornelia inc. afin de l'indemniser pour les dommages résultant du changement du nom de rue;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-717 SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE / PROJET CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente adopté en vertu du Règlement n° 1628 prévoit l'établissement d'une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le lot 4 421 022;

CONSIDÉRANT que ledit lot a été subdivisé et contient maintenant les lots 4 847 490, 4 847 491, 4 847 492, 4 847 493, 4 847 494, 4 847 495 et 4 847 754;

CONSIDÉRANT que l'article 1.2 du protocole prévoit que tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude sont à la charge du promoteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire à intervenir sur les lots identifiés précédemment, conformément au plan et à la description technique préparés par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 12 juillet 2012, minute 18546 (dossier B08-400), ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-08-718 RÉCLAMATION / LES HABITATIONS SYLVAIN MÉNARD INC. / TRAVAUX DE REMBLAIS / LOT 4 967 073

CONSIDÉRANT la réclamation au montant de quarante et un mille sept cent soixante-huit dollars et trente-sept cents (41 768,37 \$) de Les Habitations Sylvain Ménard inc. à la suite de travaux de remblaiement effectués sur le lot 4 967 073 (anciennement le lot 3 745 091) dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a exécuté ces travaux de remblaiement, dans le cadre des travaux de construction de la station de pompage PP1, sans l'autorisation de la propriétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 18 juillet 2012, à l'effet d'accepter en partie, soit pour un montant de trente mille quatre cent cinquante et un dollars et trente-sept cents (30 451,37 \$), la réclamation de Les Habitations Sylvain Ménard inc.;

CONSIDÉRANT l'accord de Les Habitations Sylvain Ménard inc. à la recommandation précitée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, en règlement complet et final de sa réclamation, le paiement d'une somme de trente mille quatre cent cinquante et un dollars et trente-sept cents (30 451,37 \$) à Les Habitations Sylvain Ménard inc., et ce, conditionnellement à la signature par elle d'un reçu-quittance et d'une renonciation à tout recours contre la Ville découlant, directement ou indirectement, desdits travaux de remblaiement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-719 RÉCLAMATION / RÈGLEMENT DU DOSSIER / DOMMAGES À UN VÉHICULE

CONSIDÉRANT la réclamation adressée à la Ville par M. Denis Corcoran pour des dommages à son véhicule causés par un véhicule de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. John Boudreau, chef de division – Prévention au Service sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de quatre cent vingt-sept dollars et soixante-six cents (427,66 \$) soit remboursé à M. Denis Corcoran en règlement complet et final de sa réclamation pour un dommage à son véhicule survenu le 1^{er} août 2012, le tout, conditionnellement à la signature d'un reçu-quittance et transaction;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-720 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de huit millions quatre cent cinq mille cinq cent trois dollars et quarante-huit cents (8 405 503,48 \$).

« ADOPTÉE »

12-08-721 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES / BUDGETS SALARIAUX

CONSIDÉRANT que la politique des variations budgétaires ne s'applique pas aux postes de salaires et d'avantages sociaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le transfert budgétaire suivant :

DE : 02-130-00-958	(Quote-part CMM)	3 500 \$
À : 02-160-00-150	(Salaire régulier – cols blancs)	2 750 \$
À : 02-160-00-200	(Avantages sociaux)	750 \$

« ADOPTÉE »

12-08-722 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport financier préparé et déposé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2011.

« ADOPTÉE »

12-08-723 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (59 485 \$) pour l'année 2012, tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 30 juin 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-724 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / APPEL D'OFFRES / SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les critères d'évaluation et de pondération énumérés ci-après qui seront inscrits dans le cahier des charges pour les services professionnels en évaluation foncière :

- a) Nombre total d'unités d'évaluation inscrites à l'intérieur des rôles signés en 2011 et pour lesquels la firme était signataire (15 points);
- b) Nombre total de rôles signés en 2011 dont la valeur totale est supérieure à 2 000 000 000 \$ (10 points);
- c) Nombre d'années d'expérience pertinente de l'évaluateur signataire du rôle (10 points);
- d) Nombre d'années d'expérience pertinente de l'évaluateur substitut signataire du rôle (équipe de relève) (5 points);
- e) Nombre d'années d'expérience pertinente du technicien sénior qui sera assigné au territoire de la Ville (10 points);
- f) Nombre d'années d'expérience pertinente du technicien sénior substitut qui sera assigné au territoire de la Ville (équipe de relève) (5 points);
- g) Nombre d'évaluateurs agréés agissant pour la firme et membres en règle de l'ordre des évaluateurs agréés du Québec (10 points);
- h) Nombre d'unités d'évaluation industrielles et commerciales figurant à l'intérieur des rôles signés en 2011 et dont la valeur inscrite était de 3 000 000 \$ et plus (20 points);

- i) Nombre d'unités d'établissements agricoles enregistrés (eae) figurant à l'intérieur des rôles signés en 2011 (5 points);
- j) Nombre de rôles signés en 2011 ayant des unités considérées comme des milieux humides (5 points);
- k) Certification de la qualité (norme ISO) (5 points).

« ADOPTÉE »

12-08-725 REPORT / DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2013-2014-2015

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prescrit que l'évaluateur doit déposer le rôle d'évaluation foncière au plus tard le 15 septembre qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait;

CONSIDÉRANT que l'évaluateur de la Ville accuse un retard dû au manque d'information afin de finaliser plusieurs dossiers importants en vue du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2013-2014-2015;

CONSIDÉRANT que l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que le ministre peut permettre que le rôle soit déposé à une date ultérieure qui ne peut toutefois être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre à la Ville de Vaudreuil-Dorion de reporter au plus tard le 31 octobre 2012 le dépôt de son rôle d'évaluation foncière 2013-2014-2015.

« ADOPTÉE »

12-08-726 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 24 AVRIL 2012 - COLS BLANCS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs tenue le 24 avril 2012 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

12-08-727 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / MODIFICATION COMPLÉMENTAIRE À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service des travaux publics en date du 16 avril 2012 en vertu de la résolution 12-04-370;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

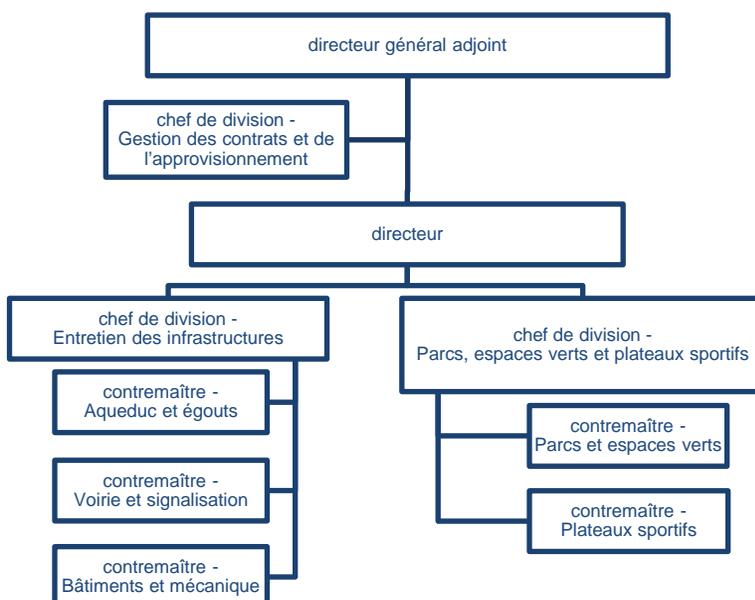
Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît ci-dessous :



QU'en conséquence, le poste suivant, ainsi que toutes les références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié, soit aboli en date du 6 août 2012 :

- surintendant – Bâtiments et machinerie;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

12-08-728 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / UNITÉ – AQUEDUC ET ÉGOUTS / CONFIRMATION DE POSTE / JOURNALIER

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement favorable de M. Éric Mailly effectuée par M. Sébastien Lalonde, contremaître – Aqueduc et égouts, en date du 19 juillet 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Éric Mailly dans son poste régulier de journalier au sein de l'unité – Aqueduc et égouts de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 août 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Mailly.

« ADOPTÉE »

12-08-729 COMITÉ DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / RENOUVELLEMENT DE MANDAT / MEMBRE INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-531 désignant M. Yves Cornellier à titre de membre indépendant sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite résolution, la période de nomination a pris fin le 6 juillet 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11.1.2 du Règlement n° 1292 du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Yves Cornellier de continuer de siéger sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de renouveler le mandat de M. Yves Cornellier à titre de membre indépendant sur le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 6 juillet 2012;

QU'il est entendu que M. Cornellier entre en fonction à la date de sa nomination et le demeure jusqu'à l'expiration de son mandat de trois (3) ans, à moins qu'il ne soit renouvelé, ou jusqu'à ce que le successeur soit nommé;

ET QUE la Ville lui souhaite une bonne continuité au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

12-08-730 CONVENTION ET TRANSACTION REÇU-QUITTANCE / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le directeur général adjoint, le directeur du Service sécurité incendie et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention transaction reçu-quittance à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Vaudreuil-Dorion et M. Benoît Lussier, pompier, dans le cadre d'un règlement salarial à la suite de sa réintégration au travail;

QUE le directeur général adjoint soit également autorisé à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'à la convention susdite;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-731 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SAUVETEUSE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Maude Joyal au poste de sauveteuse au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 10 juillet et le 20 août 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-732 DIVERS SERVICES / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE BUREAU ET/OU SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif dans les divers services de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Roberte Savoie à titre d'agente de bureau 2 et/ou secrétaire-réceptionniste au sein des divers services de la Ville, et ce, pour la période comprise entre le 25 juillet 2012 et le 31 décembre 2012, selon les besoins des services et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-733 SERVICE DES EAUX / STAGIAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2012 / USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M. Alex Contreras Flores dans le cadre du programme « Attestation d'études collégiales en traitement des eaux » du Cégep de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M. Enrique Rocha dans le cadre du programme « Attestation d'études collégiales en traitement des eaux » du Cégep de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les stagiaires sont couverts par l'assurance responsabilité du Cégep de Saint-Laurent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, à accepter les demandes de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Attestation d'études collégiales en traitement des eaux » du Cégep de Saint-Laurent, et l'autorise également à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville accepte que MM. Alex Contreras Flores et Enrique Rocha effectuent un stage non rémunéré à l'usine de filtration sous la supervision de M. Christian Gendron, et ce, pour la période comprise entre le 10 septembre et le 5 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-734 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 12 juillet 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Tristan Généreux au poste d'inspecteur en environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 13 juillet 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à la lettre d'entente n°8;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-735 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 28 juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. George Florescu Catalin au poste de technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maladie, et ce, pour la période comprise entre le 23 juillet 2012 et le, ou vers le, 19 juillet 2013, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-736 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / ATTRIBUTION DE POSTE / CONCIERGE DE SOIR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 10 juillet 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'attribution du poste de concierge régulier de soir au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire à M^{me} Annie Bergeron, et ce, à compter du 16 juillet 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Bergeron aura une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 16 octobre 2012, et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bergeron;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-737 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / GUIDE ANIMATRICE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Chanel Boucher, guide-animatrice étudiante au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 25 juin 2012;

QUE la Ville remercie M^{me} Boucher pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

12-08-738 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / GUIDE ANIMATRICE ÉTUDIANTE / SAISON ESTIVALE 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Charlène De Grosbois à titre d'étudiante au poste de guide animatrice dans le cadre des activités de médiation culturelle et d'animation de bibliothèque mobile présentées dans les parcs de la Ville au cours de la saison estivale 2012;

QUE la période d'embauche de M^{me} De Grosbois débute le 9 juillet 2012 et se termine le 3 septembre 2012;

QUE le salaire versé à M^{me} De Grosbois à titre de guide animatrice étudiante soit établi à 9,90 \$ l'heure;

QUE l'horaire de travail soit établi selon les besoins du service et sans horaire fixe, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-739 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / FIN D'EMPLOI / JOURNALIÈRE ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-320 autorisant l'embauche temporaire de M^{me} Vivianne Gaudreau au poste de journalière étudiante;

CONSIDÉRANT que M^{me} Gaudreau doit poursuivre ses études durant la période estivale 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi temporaire de M^{me} Vivianne Gaudreau à titre de journalière étudiante, et ce, à compter du 6 août 2012;

QU'il est entendu que M^{me} Gaudreau n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

12-08-740 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / REGROUPEMENT / APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX / ADHÉSION

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une (1) année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-741 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNIONS DU 5 AVRIL 2012 ET DU 25 MAI 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif de la culture le 5 avril 2012 ainsi que le 25 mai 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-742 RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE / COMITÉ DE SUIVI / NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT que la résolution 12-06-566 confiait au Service des arts et de la culture le mandat d'entreprendre le processus de révision de la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cette résolution nommait M. Rénald Gabriele à titre de président du Comité de suivi de la révision de la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et également responsable de former ledit comité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de former un comité représentatif du milieu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soient désignées les personnes suivantes à titre de membres du Comité de suivi de la révision de la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion :

Élu : M. Denis Vincent

Citoyens : M. Réal D'Amours
M^{me} Lise Cayer

Représentant du Comité consultatif de la culture : M. Gregory Brown

Artistes : M^{me} Monica Brinkman (art visuel)
M^{me} Tiphaine Legrand (musique)
M. Jean-Noël Bilodeau (poésie)

Organismes culturels : M. Daniel Bissonnette (Musée régional de V-S)
M^{me} Lorraine Messer (Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc)

Organisme communautaire : M^{me} Micheline Paquin (Arc-en-ciel)

Instances régionales :	M ^{me} Nadine Maltais (MRC de Vaudreuil-Soulanges) M. Christian Lamy (CRÉ Vallée du Haut-Saint-Laurent) M. Patrick Richard (Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges)
Médias :	M ^{me} Marie-Andrée Prévost (Les Hebdos du Suroît) M ^{me} Chantal Bédard (Télévision communautaire CSUR)
Affaires :	M. Martin Richardson (Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion)
Service des arts et de la culture :	M. Michel Vallée

« ADOPTÉE »

12-08-743 CONTRAT DE LICENCE / BIBLIOPRESTO.CA / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale souhaite offrir à ses usagers l'accès aux livres numériques;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de licence avec bibliopresto.ca ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-744 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROJET « LES ARTISTES DU BONHEUR » / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de médiation culturelle « Les artistes du bonheur » présenté en collaboration avec Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR);

CONSIDÉRANT que ce projet novateur vise à mettre en place un plateau et un atelier de médiation culturelle pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le but de bonifier ledit projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document présent et futur en lien avec le projet « Les artistes du bonheur » dans le cadre d'une entente future avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

« ADOPTÉE »

**12-08-745 SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX LECLERC /
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE / CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT la demande formulée par M^{me} Lorraine Messer, présidente du conseil d'administration de la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville désigne M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, à titre de membre représentant la Ville au sein du Conseil d'administration de la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc.

« ADOPTÉE »

**12-08-746 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / PROTOCOLE D'ENTENTE 2010 - 2012 /
AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente 2010 - 2012 prévoyant l'octroi d'aides financières au fonctionnement de certains organismes culturels, dont la Fondation de la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer, dans le cadre du protocole d'entente 2010 - 2012 précité, la remise d'une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) à la Fondation de la Maison Trestler;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-747 ASSOCIATION DE SOCCER DE PIERREFONDS / SHAWN ROJAS / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que Shawn Rojas, résident de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de l'Association de soccer de Pierrefonds;

CONSIDÉRANT que cet athlète participera à la Coupe Danone des Nations en Pologne du 7 au 9 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à l'Association de soccer de Pierrefonds à titre d'aide financière pour Shawn Rojas dans le cadre de sa participation à la Coupe Danone des Nations en Pologne du 7 au 9 septembre 2012;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-748 RINGUETTE LES 4 CITÉS / GABRIELLE BÉLANGER / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que Gabrielle Bélanger, résidente de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est membre de l'association Ringuette les 4 cités;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé au championnat canadien de ringuette à Vancouver en avril 2012;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à l'association Ringuette les 4 cités à titre d'aide financière pour Gabrielle Bélanger dans le cadre de sa participation au championnat canadien de ringuette à Vancouver en avril 2012;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-749 BAIL / GESTION DE LOCATION D'EMBARCATIONS / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-324 adjugeant à Sodem inc. le contrat de gestion de location d'embarcations pour l'année 2012 ainsi que pour une (1) année d'option en 2013;

CONSIDÉRANT que Sodem inc. doit, conformément au document d'appel d'offres, louer de la Ville les embarcations pour un montant de deux mille dollars (2 000 \$) par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature du bail;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ou, en son absence, le chef de division – Sports et logistique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir pour la location des embarcations et équipements ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, tant pour la saison 2012 que la saison 2013 advenant que la Ville se prévale de l'année optionnelle.

« ADOPTÉE »

12-08-750 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-38 / FOURNITURE D'UN REGARD D'ÉGOUT POUR SÉPARATION HYDRODYNAMIQUE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'un regard d'égout pour séparation hydrodynamique, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 juillet 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-38;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Société en commandite Armtec, par son commandité Gestion Armtec Limitée, 800, boulevard Pierre-Tremblay, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2X 4W8, pour la fourniture d'un regard d'égout pour séparation hydrodynamique, et ce, au coût de vingt-trois mille quatre cent trente et un dollars et quatre-vingt-dix cents (23 431,90 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-38;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

12-08-751 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-39 / FOURNITURE DE CONDUITS EN POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ POUR ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 juillet 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Réal Huot inc., 2640, avenue Dalton, Québec (Québec), G1P 3S4, pour la fourniture de conduits en polyéthylène haute densité pour égout pluvial, et ce, au coût de vingt-cinq mille cent cinquante-trois dollars et vingt-neuf cents (25 153,29 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-39;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

12-08-752 ADJUDICATION DE CONTRAT / DEMANDE DE PRIX N° TP-2012-10 / FOURNITURE D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR REMISAGE D'ÉQUIPEMENTS LORS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une remorque fermée pour remisage d'équipements lors d'événements spéciaux, deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° TP-2012-10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence TrailGo inc., 3500, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture d'une remorque fermée pour remisage d'équipements lors d'événements spéciaux, et ce, pour un montant de neuf mille trois cent soixante-neuf dollars et huit cents (9 369,08 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° TP-2012-10;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

« ADOPTÉE »

12-08-753 ORDRE DE CHANGEMENT N° 8 / MISE À NIVEAU DU BASSIN D'EAU BRUTE DE L'USINE DE FILTRATION / RÈGLEMENT N° 1608

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 8 relié au projet « Mise à niveau du bassin d'eau brute de l'usine de filtration – Règlement n° 1608 » totalisant un montant de mille trois cent soixante-quinze dollars (1 375 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1608.

« ADOPTÉE »

12-08-754 ADJUDICATION DE CONTRAT / CONSTRUCTION ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR CONDUITE D'AMENÉE TEMPORAIRE / CAS DE FORCE MAJEURE / ARTICLE 573.2 LSCV / RATIFICATION DU DÉCRET ET RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT que le niveau d'eau de la rivière des Outaouais a atteint un seuil minimal critique depuis le 7 juillet 2012 et se situe sous la barre de 21,3 mètres;

CONSIDÉRANT que l'usine de filtration ne peut fournir la quantité d'eau requise pour satisfaire les besoins minimums de la population lorsque le niveau de la rivière est inférieur à 22 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la première fois où de si bas niveaux sont enregistrés si tôt dans la saison estivale;

CONSIDÉRANT que les mesures déjà mises en place pour la réduction de la consommation de l'eau potable, incluant l'interdiction d'arrosage et la réduction de la pression de l'eau dans les conduites, ont été insuffisantes;

CONSIDÉRANT que la situation, telle qu'elle se présentait le 10 juillet 2012, était de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population de la Ville de Vaudreuil-Dorion, notamment en ce que la pression d'eau dans les conduites était insuffisante pour permettre l'intervention efficace du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation verbale de M. Christian Gendron, T.P., directeur du Service des eaux, en date du 10 juillet 2012, de construire sans délai une conduite d'amenée temporaire avec une unité de pompage, ainsi que son rapport, en date du 18 juillet 2012;

CONSIDÉRANT que la conduite d'amenée temporaire a été construite le 12 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le Décret et rapport du maire signé en date du 20 juillet 2012 autorisant l'octroi d'un contrat à Solutions d'eau Xylem, sise au 300, avenue Labrosse, Pointe-Claire (Québec), H9R 4V5, pour la construction de la conduite d'amenée temporaire et la location des équipements requis, pour une période initiale de trois mois, et ce, pour un montant de cent trente-quatre mille sept cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-quinze cents (134 742,95 \$), taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) qui permet au Conseil municipal de passer outre au processus d'appel d'offres dans les cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé de la population;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du Décret et rapport du maire daté du 20 juillet 2012 et que les décisions qu'il contient soient ratifiées;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-30-008	(Revenu CIT)	235 000 \$
À :	02-412-00-518	(Mesures d'urgence – app. eau potable)	235 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-755 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-37 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2012 – RUE FORBES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 juillet 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-37;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes, et ce, pour un montant de quatre cent vingt-huit mille six cent dix dollars et sept cents (428 610,07 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-37;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-08-756 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1634.2 / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES BELLINI, VIVALDI ET VERDI / RÉGLEMENT N° 1634

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi ainsi que tous les travaux connexes – Règlement n° 1634, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 25 juillet 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe ABS inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant quinze mille cinq cent dix dollars et treize cents (15 510,13 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1634.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1634.

« ADOPTÉE »

12-08-757 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1634.3 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES BELLINI, VIVALDI ET VERDI / RÈGLEMENT N° 1634

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 juillet 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Dessau inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1634.3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi, et ce, pour un montant d'un million deux cent trois mille trois cent soixante-treize dollars et dix-neuf cents (1 203 373,19 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1634.3;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1634.

« ADOPTÉE »

12-08-758 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1601.15 / FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE AU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation d'une structure artificielle d'escalade au Centre multisports, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 juin 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, aucune des soumissions reçues ne contenait la lettre d'engagement du cautionnement d'exécution, mais était toutefois conforme aux autres conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1601.15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Délire Prises d'escalade inc., 2485, boulevard Sainte-Anne, bureau 22, Québec (Québec), G1J 1Y4, pour la fabrication et l'installation d'une structure artificielle d'escalade au Centre multisports, et ce, pour un montant de cent quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente cents (104 397,30 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1601.15 et conditionnellement au dépôt de la lettre d'engagement du cautionnement d'exécution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-08-759 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU ET AMÉNAGEMENT D'UN PARC SUR LA RUE DE CHAMPAGNE / RÈGLEMENT N° 1609

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°2 relié au projet « Construction d'un jeu d'eau et aménagement d'un parc sur la rue de Champagne – Règlement n° 1609 » totalisant un montant de mille six cent cinquante dollars (1 650 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1609.

« ADOPTÉE »

12-08-760 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 32, 33 ET 37 À 43 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 32, 33 et 37 à 43 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de soixante-quinze mille six cent trente-deux dollars et soixante-quinze cents (75 632,75 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-08-761 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1, 2, 3 ET 5 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE SUR UNE PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA / RÈGLEMENT N^O 1603

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1, 2, 3 et 5 reliés au projet « Travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha – Règlement n° 1603 » totalisant un montant de dix mille trente et un dollars (10 031 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1603.

« ADOPTÉE »

12-08-762 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 8, 34, 35 ET 36 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 8, 34, 35 et 36 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-quatorze cents (299 971,94 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-08-763 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 ET 2 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART / RÈGLEMENT N^O 1613

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 et 2 reliés au projet « Travaux de pavage, bordures et éclairage sur une partie des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart – Règlement n^O 1613 » totalisant un montant de quatre mille huit cent quarante dollars et soixante-deux cents (4 840,62 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1613.

« ADOPTÉE »

12-08-764 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^O 401-110-12-R1647.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE À 4 VOIES FACE AU SITE COMMERCIAL APL / RÈGLEMENT N^O 1647

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction pour le réaménagement du boulevard de la Gare à quatre (4) voies face au site commercial APL – Règlement n^O 1647, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 26 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 27 juillet 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant trente et un mille cinq cent soixante dollars et soixante-quatre cents (31 560,64 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n^O 401-110-12-R1647.1 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n^O 1647.

« ADOPTÉE »

12-08-765 RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE SAINT-CHARLES / CONVENTIONS SUR LE CROISEMENT D'INSTALLATIONS / TRANS-CANADA PIPELINE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles au nord de l'autoroute 40 actuellement en cours traversent les installations de Trans-Canada Pipeline;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lois applicables, il y a lieu de convenir, avec Trans-Canada Pipeline, de conventions sur le croisement d'installations, l'une touchant la voie publique et l'autre le câblage électrique souterrain;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les deux (2) conventions sur le croisement d'installations proposées par Trans-Canada Pipeline portant les numéros D-8457-1 et D-8457-2 en date du 31 juillet 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-766 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 10 JUILLET 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-767 DÉROGATION MINEURE / 232 ET 234, AVENUE DU CLUB / ABRI D'AUTO EN COUR AVANT / LOT 1 546 424 / ZONE H1-525 / CCU N° 12-07-132

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Yves Schmidt;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-132 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juillet 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 232 et 234, avenue du Club;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 232 et 234, avenue du Club, afin d'autoriser :

- qu'un abri d'auto adjacent au 232, avenue du Club, ait un empiètement de 2 mètres dans la cour avant au lieu de 1 mètre tel que spécifié à l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275;
- qu'un abri d'auto adjacent au 234, avenue du Club, ait un empiètement de 3,5 mètres dans la cour avant au lieu de 1 mètre tel que spécifié à l'article 2.3.6.1 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

12-08-768 PIIA / 470, AVENUE SAINT-CHARLES / REMPLACEMENT DU PAREMENT EXTÉRIEUR / ZONE C2-322 / CCU N° 12-07-133

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-133 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le Comité refusait de recommander d'autoriser le remplacement du revêtement de briques par un revêtement en acrylique et préconisait plutôt un revêtement de maçonnerie sur la façade avant avec un retour sur les murs latéraux;

CONSIDÉRANT que la requérante a, à la suite de la réunion du Comité, déposé des plans conformes à sa recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections, en date du 19 juillet 2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 470, avenue Saint-Charles, le remplacement du revêtement de briques par un revêtement de pierres minces de marque Permacon sur toute la façade principale du bâtiment avec un retour sur environ 60 cm de la partie avant des murs latéraux, et ce, conformément au plan portant le numéro MDA_12_016, en date du 17 juillet 2012, préparé par Dimitrov Architecture+Design.

« ADOPTÉE »

12-08-769 PIIA / 230, RUE RODOLPHE-BESNER / NOUVELLE CONSTRUCTION DE CONDOS INDUSTRIELS / LOT 4 039 491 / CCU N° 12-07-134

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-134 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 230, rue Rodolphe-Besner, le projet de nouvelle construction de condos industriels, le tout tel que montré aux documents préparés par « Fabriq PBK architecture » datés du 4 juillet 2012, feuillets A01 à A03, et « Vaudreuil Industrial Condos » datés du 8 juin 2012, feuillets A04 et A05, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les équipements mécaniques situés sur le toit devront être entourés d'un écran aux couleurs du parement métallique du bâtiment;
- une bande paysagée constituée d'arbustes et de conifères devra être aménagée sur la façade entre le bâtiment et le stationnement;
- prévoir des conteneurs semi-enfouis pour les déchets et le recyclage;
- le projet devra respecter la politique de gestion des eaux pluviales de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-08-770 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AUTORISATION / USAGE « STATION-SERVICE » / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-07-135

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-135 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire afin de modifier le Règlement de zonage n° 1275 de façon à permettre, dans la zone C3-1012, l'usage « station-service » et d'ajouter à la grille des usages et normes de ladite zone à la case « Application spécifique » la référence à l'article 3.2.22.

« ADOPTÉE »

12-08-771 PIIA / 3202, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / RÉNOVATION EXTÉRIEURE / LOT 4 325 304 / ZONE C3-353 / CCU N° 12-07-136

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-136 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3202, boulevard de la Gare, local 110, le projet de rénovation extérieure, le tout tel que montré au photomontage préparé par le Groupe Harden et reçu au comptoir de la Division permis et inspections le 4 juillet 2012, et ce, sous réserve cependant des modifications suivantes :

- ajouter un auvent noir au-dessus de l'entrée du local 120 de même qu'au-dessus des fenêtres du mur latéral côté sud;
- aucune inscription commerciale sur les auvents pour le local occupé par Clément afin de conserver l'homogénéité des auvents.

« ADOPTÉE »

12-08-772 DÉROGATION MINEURE / 3202, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 110 / ENSEIGNE CORPORATIVE SUR LE MUR D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL / LOT 4 325 304 / ZONE C3-353 / CCU N° 12-07-137

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9139-6366 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-137 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juillet 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3202, boulevard de la Gare, local 110;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3202, boulevard de la Gare, local 110, afin d'autoriser une enseigne corporative sur le mur d'un autre établissement commercial alors que l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 autorise seulement qu'une enseigne soit apposée à plat sur le mur de l'établissement commercial associé à ladite enseigne.

« ADOPTÉE »

12-08-773 PIIA / 1139, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT / ZONE H5-420 / CCU N° 12-07-138

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-138 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de modification de l'architecture du bâtiment tel que montré aux plans préparés par M. Michel Laniel, architecte, en date du 29 mai 2012, dossier MLA-120403, puisque le projet ne respecte pas les objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA.

« ADOPTÉE »

12-08-774 PIIA / 142, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C2-531 / CCU N° 12-07-139

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-139 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 142, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle enseigne tel que montré aux plans préparés par Enseignes Barbo, en date du 20 juin 2012, soumission SC-190612.

« ADOPTÉE »

12-08-775 DÉROGATION MINEURE / 578, AVENUE SAINT-CHARLES / MARGE ARRIÈRE / LOT 1 675 159 / ZONE C2-306 / CCU N° 12-07-140

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Mario Girouard;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-140 du Comité consultatif d'urbanisme refusant d'accorder la demande de dérogation mineure sur la réduction de la marge arrière à 7,40 mètres au lieu de 8 mètres;

CONSIDÉRANT cependant que le plan d'implantation projeté préparé par M. Marc Deschamps, plan n° 471-11, daté de février 2011, fut recommandé par le Comité (recommandation n° 11-03-36) et accepté par le Conseil (résolution 11-03-252);

CONSIDÉRANT que le plan d'implantation n° 471-11 indiquait une marge arrière de 7,31 mètres et que, par conséquent, une dérogation à la réglementation était envisageable;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du projet a déjà été entériné par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juillet 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 578, avenue Saint-Charles, afin d'autoriser une marge arrière de 7,40 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal alors que la grille des usages et normes de la zone C2-306 du Règlement de zonage n° 1275 exige 8 mètres.

« ADOPTÉE »

12-08-776 PIIA / 420, BOULEVARD HARWOOD / MODIFICATION AU PAREMENT EXTÉRIEUR / ZONE C2-727 / CCU N° 12-07-141

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-141 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 420, boulevard Harwood, le projet de modification de parement extérieur proposé tel que dessiné aux plans de la firme d'architectes Sauvé Poirier modifiés en date du 4 juillet 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-777 PIIA / 11, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE C3-218 / CCU N° 12-07-142

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-07-142 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelle construction commerciale tel que montré aux documents préparés par Brian Elsdén Burrows, architectes, en date du 6 juillet 2012, feuillet A-050 à A-500, et ce, sous réserve toutefois que le projet respecte la politique de gestion des eaux pluviales de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-08-778 DÉROGATION MINEURE / 1650, RUE CHICOINE / PORTE DE GARAGE ET ESPACE DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL / LOT 3 553 935 / ZONE I2-752 / CCU N° 12-06-120

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Gestion immobilière Paul Rozon inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-06-120 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 juillet 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1650, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1650, rue Chicoine, afin d'autoriser une porte de garage, ainsi qu'un espace de chargement/déchargement, en façade du bâtiment principal contrairement à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne les autorise qu'en cours latérales et arrière.

« ADOPTÉE »

**12-08-779 PIIA / RUE TOE-BLAKE / CONCEPT ARCHITECTURAL / LOT 4 932 240 /
ZONE H3-1010 / CCU N° 12-05-94**

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-581 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 4 932 240 (rue Toe-Blake), les plans déposés à la division - Permis et inspections le 1^{er} mai 2012, dossier n° 120515, et ce, conditionnellement toutefois à ce que les trois (3) autres façades soient retravaillées avec des matériaux autres que le vinyle ou l'aluminium;

CONSIDÉRANT un nouveau plan déposé par l'architecte David Koenka, en date de juin 2012, montrant une nouvelle vue arrière des bâtiments;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle proposition montre une finition en vinyle avec des couleurs plus intéressantes pour le secteur;

CONSIDÉRANT que la façade et partie des murs latéraux demeurent à 100 % en maçonnerie, tel qu'accepté initialement;

CONSIDÉRANT qu'il y a intégration avec les bâtiments existants situés à l'arrière du lot 4 932 240;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engage pour les phases subséquentes à ne plus utiliser des matériaux de vinyle ou d'aluminium et à les remplacer, à titre d'exemple, par des matériaux comme le Canexel, le fibrociment ou la maçonnerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis sur le lot 4 932 240 (rue Toe-Blake), la nouvelle proposition du mur arrière faite par l'architecte David Koenka tel que montré sur son plan SA-001 daté de juin 2012.

« ADOPTÉE »

**12-08-780 PIIA / 280, AVENUE SAINT-CHARLES / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU /
ZONE C2-521 / CCU N° 12-05-97 / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-06-584**

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-584 acceptant, à l'égard d'un immeuble sis au 280, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle enseigne sur poteau sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 12-06-584 en y retirant, au premier paragraphe, l'élément suivant :

« les pictogrammes devront être enlevés ou une preuve d'enregistrement en fonction de la *Loi sur les marques de commerce* devra être déposée avant l'obtention du permis »;

ET QUE soit maintenues les autres conditions y apparaissant.

« ADOPTÉE »

12-08-781 PIIA / 1550 ET 1650, RUE CHICOINE / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE / AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL / LOTS 3 149 077 ET 3 553 935 / ZONE I2-752 / CCU N^{OS} 12-06-118 ET 12-06-119

CONSIDÉRANT les recommandations n° 12-06-118 et 12-06-119 formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 19 juin 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Diane Lavallée, chef de division – Permis et inspections;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1550 et 1650, rue Chicoine, les projets suivants :

- construction d'un nouveau garage au 1550, rue Chicoine, tel que montré au plan n° AR12-983, feuillets 3/7 à 6/7 préparé en date du 17 mai 2012, ainsi qu'au plan n° AR12-971, feuillet 2/8, préparé en date du 12 juin 2012 par J. Dagenais architecte;
- agrandissement du bâtiment principal au 1650, rue Chicoine, tel que montré au plan n° AR12-971, feuillets 1/8 à 8/8, préparé par J. Dagenais architecte, en date du 12 juin 2012;

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- les cases de stationnement doivent être asphaltées, lignées et ceinturées d'une bordure de béton dans un délai de dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis de construction pour le garage détaché et pour l'agrandissement;
- la pose d'une bande de verdure de 3 mètres avec arbres et arbustes devra être complétée dans un délai de soixante (60) jours suivant la fin des travaux de construction et d'agrandissement;
- un seul conteneur sera autorisé, à la condition qu'il soit dissimulé par une clôture ou un écran opaque;
- l'entreposage extérieur devra être éliminé ou dissimulé;
- une demande de changement de zonage devra être faite au plus tard pour la séance du conseil du 5 septembre 2012 afin de permettre un projet d'ensemble intégré sur le terrain;
- une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment portant l'adresse 1550, rue Chicoine, doit être déposée d'ici le 20 août 2012;
- une demande de permis pour l'installation des enseignes doit être déposée d'ici le 31 août 2012;
- les demandes de certificat d'occupation pour l'ensemble des locataires en opération n'ayant pas obtenu de certificat d'occupation doivent être déposées d'ici le 31 août 2012;
- un plan de drainage révisé doit être déposé d'ici le 31 août 2012;
- un plan tel que construction, ouvrages et infrastructures doit être déposé aussitôt la fin des travaux;
- le dépôt d'une garantie financière de cinquante mille dollars (50 000 \$) à la Ville au plus tard le 20 août 2012 afin de garantir l'exécution des travaux autorisés par la présente résolution ainsi que les travaux apparaissant à la demande de permis présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2012.

« ADOPTÉE »

12-08-782 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-171 / ZONE C3-1012 / AJOUTS / USAGE « STATION-SERVICE » ET TERRASSE EXTÉRIEURE ACCESSOIRE À UN USAGE « RESTAURANT » / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DU BOULEVARD DE LA GARE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-171 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille de spécification de la zone C3-1012 pour permettre l'usage « stations-service » ainsi qu'une terrasse extérieure accessoire à un usage "restaurant" »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 septembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-08-783 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-171 / ZONE C3-1012 / AJOUTS / USAGE « STATION-SERVICE » ET TERRASSE EXTÉRIEURE ACCESSOIRE À UN USAGE « RESTAURANT » / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DU BOULEVARD DE LA GARE

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille de spécification de la zone C3-1012 pour permettre l'usage « station-service » ainsi qu'une terrasse extérieure accessoire à un usage « restaurant ».

12-08-784 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-05 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330).

12-08-785 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1646 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$) à ces fins.

12-08-786 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1647 / PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET « 7564538 CANADA INC. » / RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE À 4 VOIES FACE AU SITE COMMERCIAL APL

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2012 un projet de règlement portant le n° 1647;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 août 2012;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1647 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1647 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 7564538 Canada inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de réaménagement du boulevard de la Gare à 4 voies face au site commercial APL y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

12-08-787 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tenue d'un tournoi de beach volleyball au parc de la Paix organisé par La Cage aux Sports le 12 août 2012 et mise en place d'une affiche à cet effet du 20 juillet au 13 août 2012;
- Tenue d'un barbecue dans le stationnement de TD Canada Trust le 12 juillet 2012;
- Tournage de scènes de film le 14 août 2012 sur la route de Lotbinière, entre la rue Meloche et le club de golf Summerlea;
- Tournage de scènes le 16 juillet 2012 au parc de la Maison-Valois;
- Installation de panneaux temporaires au parc de la Maison-Valois et sur la clôture du Canadien Pacifique du 1^{er} au 11 août 2012 annonçant l'événement « Les artistes en fête ».

« ADOPTÉE »

12-08-788 FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE / VALORISATION DU PARC DE LA PAIX / DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire visant à remettre en état, améliorer ou agrandir une infrastructure communautaire existante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en valeur le parc de la Paix;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour l'amélioration du parc de la Paix.

« ADOPTÉE »

12-08-789 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-08-790 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-08-791 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 22 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Rénald Gabriele, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier